

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 06 avril 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2021-03-15

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quinzième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un à dix-neuf heures (19:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Monsieur Raymond Bisillon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

La conseillère Suzanne Ledoux a motivé son absence.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2021-03-078

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 15 mars 2021 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 8.3 Résolution pour autoriser l'offre de services soumise par JP Lacoursière Inc.**
- 10.6 Mandat pour la rédaction et la publication d'un acte de consentement de servitude à intervenir avec Champoi Inc.**
- 13.1 Résolution pour autoriser la coordonnatrice de la bibliothèque à signer une entente avec Le Sentier des contes du Club de lecture d'été TD 2021.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-079

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 MARS 2021.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 mars 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 mars 2021, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

DEMANDE DE REPORT DU PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES EN LIEN AVEC LA NON-APPLICATION DU CRÉDIT MAPAQ.

Attendu que la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles mise en place à la suite de l'adoption du Projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* (PL48) a apporté son lot de défis avec une mise en œuvre complexe dans des délais relativement courts et que L'UPA sollicite la collaboration de la Ville d'Acton Vale afin de reporter l'échéance du paiement des comptes de taxes pour les unités d'évaluation agricoles qui auraient été touchées par cette problématique d'arrimage des systèmes informatiques, particulièrement pour les unités où le crédit n'a pas été appliqué. Le report devrait viser une date ultérieure au mois de mai, date à laquelle le MAPAQ compte faire parvenir le remboursement aux entreprises concernées.

Le conseil en prend acte.

Rs.2021-03-080

DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN - COURS DE DANSE COUNTRY.

Attendu que madame Nicole Vallée, professeure de danse country aux loisirs, soumet une demande au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse country gratuitement, les lundis, qui débuteraient à la fin mai;

Attendu que madame Vallée demande également d'avoir accès au panneau électrique lors de ces soirées;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville autorise madame Vallée à utiliser, les lundis, le préau du parc Donald-Martin, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse country gratuitement;

Que madame Vallée s'assure de respecter et de faire respecter les consignes sanitaires ainsi que les directives de la Santé publique en vigueur;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Vallée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt d'une résolution de la municipalité du Canton de Roxton, demandant au gouvernement du Québec de remettre l'élection municipale de novembre 2021 au mois de mai 2022.

Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense.

Rs.2021-03-081

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.4 – REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.4 relatif au remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Sébastien Labonté, ingénieur de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 102 643.21 \$ plus taxes, à Groupe LML Ltée. à titre de paiement du décompte progressif no.4;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.4 – Remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

Attendu la *Loi sur les Travaux municipaux*;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Source financement</u>
---------------------------	-----------------------	----------------------------------

Travaux de pavage et de bordure

Rue Gauthier	93 785 \$	Surplus affectés
4 ^e Rang Est	96 850 \$	Fonds Carrières et sablières
Rue du Boisé	59 716 \$	Surplus affectés 17 033 \$ Surplus libres 42 683 \$
Rue Daragon	101 800 \$	Surplus libres
Rue Houle	58 090 \$	Surplus libres
Rue Loiselle	44 130 \$	Fonds Carrières et sablières
2 ^e Rang	209 950 \$	Taxe d'accise 2019-2023
Place Cushing	61 170 \$	Surplus libres 53 950 \$ Fonds général 7 220 \$
Rue Guilbert	13 000 \$	Fonds Carrières et sablières
Rue du Domaine	17 550 \$	Fonds Carrières et sablières

Aménagement - Espaces verts

Coin St-André et Landry	15 000 \$	Fonds général
-------------------------	-----------	---------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION RELATIVE AU SITE DE BRANCHES.

Attendu que toutes les municipalités de la MRC d'Acton pouvaient avoir accès au site de branches situé sur la rue Bernier à Acton Vale;

Attendu que l'exploitation de ce site engendre des coûts élevés pour la Ville d'Acton Vale;

Attendu que les règles sont de moins en moins respectées par les usagés;

Attendu que l'accès du site de branches occasionne un lot de circulation considérable dans le secteur résidentiel de la rue Laurence et de la rue Bernier;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'à compter de 2021, le site de branches, situé sur la rue Bernier, sera autorisé aux résidents de la Ville d'Acton Vale seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-084

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021- 003905 PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES MASKOUTAINS ET D'ACTON.

Attendu le dépôt du budget révisé 2021 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le budget révisé 2021 - 003905 PU-REG déficit d'exploitation de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-085

COVID-19 – ÉTAT DE LA SITUATION POUR LA VILLE D'ACTON VALE.

Attendu que la MRC d'Acton Vale est entourée de zones orange, soit par le Centre-du-Québec et l'Estrie, telles que les villes de Drummondville, Valcourt et Granby;

Attendu que la MRC d'Acton Vale compte peu de cas de COVID-19 transmis de façon communautaire;

Attendu que par sa situation géographique, la Ville d'Acton Vale est traversée par deux routes principales, soient les Routes 116 et 139, en provenance et/ou en direction de l'Estrie et/ou au Centre-du-Québec et dont les heures du couvre-feu ne sont pas identiques;

Attendu que de traiter la MRC d'Acton au même titre que les MRC près de Montréal est une aberration et nuit très certainement à nos citoyens et commerces;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande aux autorités compétentes que la MRC d'Acton soit transférée en zone orange, et ce, dans les plus brefs délais;

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée au député provincial, monsieur André Lamontagne, au directeur de la santé publique, docteur Julie Loslier, et au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2021-03-086

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MRC D'ACTON ET LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que les municipalités peuvent conclure entre elles une entente relativement à un domaine de leurs compétences, tel que le permet les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* (L.R.Q., c.C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c.C-27.1);

Attendu que la Ville d'Acton Vale a procédé à la construction et est propriétaire du *Complexe multisports Desjardins*, situé au 1600, 3^e Avenue à Acton Vale;

Attendu que les Municipalités de la MRC d'Acton souhaitent faire bénéficier à ses citoyens de toutes les activités offertes par la Ville d'Acton Vale au *Complexe multisports Desjardins*;

Attendu que les parties désirent établir les modalités et les conditions d'entente d'utilisation qui seraient alors applicables aux citoyens des municipalités;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que monsieur le maire et la directrice générale soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de tarifs préférentiels à intervenir avec la MRC d'Acton et les municipalités de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-087

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE A DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN AU PROJET STRUCTURANT.

Attendu que la directrice générale entend déposer une demande de subvention au Fonds de Soutien au Projet Structurant à la MRC d'Acton, pour un projet d'aménagement d'un terrain de mini-basketball extérieur sur une surface asphaltée recouverte d'un revêtement acrylique;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention au Fonds de Soutien au Projet Structurant à la MRC d'Acton, pour ledit projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-088

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'OFFRE DE SERVICES SOUMISE PAR JP LACOURSIÈRE INC.

Attendu que JP Lacoursière Inc. soumet une offre de services qui consiste à réaliser une étude relative au site de transbordement;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 12 910.50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-610-00-411 à JP Lacoursière Inc. pour l'étude relative au site de transbordement;

De compenser cette dépense non prévue à même le poste budgétaire 02-160-00-999 -Réserve d'opération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-089

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DES LOTS 5 907 780, 6 270 355 ET 5 907 786 DU CADASTRE DU QUÉBEC, APPARTENANT À CHAMPOI INC.

Attendu que la Ville a, le 7 juillet 2015, conclu une entente relative à des travaux municipaux portant sur la mise en valeur de l'immeuble constitué du lot 3 610 931 du cadastre du Québec (Projet Champoi);

Attendu que le promoteur s'est conformé à toutes les exigences de l'entente conclue et que les travaux de construction de la rue sont présentement terminés;

Attendu que la Ville a procédé à l'acceptation finale de la rue et désire se porter acquéreur des lots 5 907 780, 6 270 355 et 5 907 786 du cadastre du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la **VILLE D'ACTON VALE** achète de **CHAMPOI INC.** les lots, 5 907 780, 6 270 355 et 5 907 786 du cadastre du Québec (de la rue **Daragon**), au prix global de 1,00 \$, plus les taxes si applicables, payé comptant;

Que la Ville d'Acton Vale mandate Me Maxime Duval, notaire, pour rédiger l'acte d'achat à intervenir entre les parties;

Que la Ville d'Acton Vale autorise à cet effet une dépense d'un montant de 1,00 \$, plus les taxes si applicables, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, à Champoi Inc. pour le coût d'achat desdits lots;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat à intervenir ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-090

MANDAT D'ACTE DE SERVITUDE POUR LES SERVICES PUBLICS/ RUES INDUSTRIELLE ET NOËL-LECOMPTE.

Attendu la Ville d'Acton Vale avait désigné Me François Deslandes pour la rédaction d'un acte de servitude pour les services publics pour les rues Industrielle et Noël-Lecompte;

Attendu que l'étude de Me François Deslandes a été vendue à *Saint-Pierre Fluet & Belval Notaires*, cessionnaire des greffes de Daniel Saint-Pierre et François Deslandes;

Attendu qu'il y a lieu de céder une servitude au profit des entreprises de services publics;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et la publication de l'acte de servitude;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater Me Maxime Belval, notaire pour la rédaction et la publication d'une servitude au profit des entreprises de services publics, tel que précisé dans la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre, Jean-Yves Tremblay;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 001-2021.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 001-2021 de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Leclerc;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie un projet de règlement intitulé : « Règlement 001-2021 de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Leclerc », qui sera adopté à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 003-2021.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Bruno Lavallée qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 003-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par le conseiller Bruno Lavallée le projet de règlement intitulé : « Règlement 003-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2021-03-091

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 003-2021.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 003-2021 ayant pour titre « Règlement no. 003-2021 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De permettre, dans la zone à dominance agricole numéro 508, les établissements d'élevage d'animaux domestiques, incluant tous les usages accessoires à cet usage »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-092

MANDAT POUR LA RÉDACTION ET LA PUBLICATION D'UN ACTE DE CONSENTEMENT DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC CHAMPOI INC.

Attendu qu'une entente relative à des travaux municipaux a été signée entre la Ville d'Acton Vale et Champoi Inc. le 7 juillet 2015;

Attendu que la Ville d'Acton Vale accepte de façon provisoire les travaux de la rue Daragon, les lots 6 270 354 et 5 907 798;

Attendu que l'objet de la servitude consiste à ce que Champoi Inc. établisse, sur les lots 6 270 354, 5 907 798, 5 907 797, une servitude de passage et sur le lot 5 907 799, une servitude de virage et de passage personnelle et temporaire;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite servitude;

Attendu que la Ville veut faire publier un acte de servitude de passage en faveur de la Ville d'Acton Vale;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et les publications de l'acte de servitude de passage;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De mandater Me Maxime Belval, notaire pour la rédaction et la publication de l'acte de servitude de passage en faveur de la Ville d'Acton sur les lots mentionnés en préambule;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-093

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE À SIGNER UNE ENTENTE AVEC LE SENTIER DES CONTES DU CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD 2021.

Attendu que la bibliothèque d'Acton Vale a un intérêt envers le Sentier des contes du Club de lecture d'été TD 2021 et que pour ce faire, une lettre d'entente doit être signée;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser madame Sophia Bédard, coordonnatrice de la bibliothèque à signer l'entente pour 2021 – Sentier des contes du Club de lecture d'été TD.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-094

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAITRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des chaussées pour les années 2021/2022 et 2022/2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-095

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAITRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UNE REMORQUE CHAUFFANTE BASCULANTE POUR ASPHALTE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture d'une remorque chauffante basculante pour asphalte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-096

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE.

Attendu que le récréologue entend renouveler l'adhésion à Zone Loisir Montérégie pour l'année financière du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Zone Loisir Montérégie;

D'autoriser une dépense d'un montant de 75 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-494 à Zone Loisir Montérégie, à titre d'adhésion pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-03-097

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE.

Attendu qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil ainsi qu'un employé, comme représentants, au sein du conseil d'administration de l'Association du soccer mineur d'Acton Vale;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De nommer le conseiller Yves Arcouette ainsi que Jean-Guy Rocheleau, récréologue, comme représentants au sein du conseil d'administration de l'Association du soccer mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-neuf heures et douze minutes (19;12).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date